ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 70742

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences que pourrait avoir, pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, le gel d'une partie des crédits dont devait disposer son ministère au titre du budget 2005. En effet, les associations de jeunesse et d'éducation populaire craindraient un manque de crédits évalué entre 10 et 15 millions d'euros, dans des conditions comparables aux exercices précédents, du fait de la régulation budgétaire à laquelle serait confronté le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Or, cet arbitrage, réalisé par le Gouvernement, pourrait se traduire par des baisses de 50 à 100 % des soutiens attendus par les associations nationales, têtes de réseau, mais aussi pour les associations locales, mettant en péril l'existence même de certaines d'entre elles et de nombreux emplois dans l'ensemble de ce secteur, dont le rôle est parfaitement connu et très largement reconnu tant au niveau de l'Etat que des collectivités locales. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de maintenir les soutiens financiers indispensables aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative, ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative, témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur ont été récemment présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Viollet
Circonscription : Charente (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70742
Rubrique : Jeunes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE70742

Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7302
Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8573